

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS
JPP/CRH/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

| | |
|---|----|
| Effectif du Conseil d'Administration | 17 |
| Membres en exercice | 17 |

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Télétransmission en Préfecture | 23 OCT. 2024 |
| Date Réception | 23 Octobre 2024 |

Le vingt et un octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 17 octobre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, BONNOT, BLESIOUS, JACQUEMIN, CHIERICO, MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CREPET, EL AKKADI, PERES,
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

REPRESENTES :
Conformément à l'article 16 du décret du 6 Mai 1995 ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie SOLER

| | |
|---------------------------------|--|
| DELIBERATION N° 423 / 24 | <u>RESIDENCE AUTONOMIE LA RESPELIDO</u> |
| Affiché du 23 Octobre 2024 | CONVENTION AVEC MONIQUE DOMENES POUR LA MISE EN PLACE DE SEANCES DE SOPHROLOGIE |
| Au 23 Décembre 2024 | |

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente, expose :
Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre le Conseil Départemental et la Résidence Autonomie La Respélido, gérée par le CCAS de Fréjus, des actions visant à améliorer la qualité de vie et l'accompagnement des résidents sont régulièrement mises en place.

Parmi elles, la Résidence Autonomie la Respélido propose de conventionner avec Mme Monique DOMENES, diplômée en sophrologie, afin de mettre en place des séances de sophrologie visant à réconcilier le corps et l'esprit.

La sophrologie est une approche psychocorporelle qui aide à mieux gérer les émotions, notamment le stress et l'anxiété, mais aussi à lutter contre la douleur.

Les ateliers auront lieu deux fois par mois par groupe de 5 personnes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention avec Monique DOMENES pour la mise en place de séances de Sophrologie, à la Résidence Autonomie La Respélido,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 21 Octobre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**


Nassima BAKKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



CONVENTION ***Séance de Sophrologie***

Entre les soussignés,
d'une part,

Le CCAS de Fréjus, Le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, pour son établissement La Résidence Autonomie « La Respelido », représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE,

et, d'autre part,

Mme DOMENES Monique, Sophrologue, dont le siège social se situe au 154 avenue du Mont Esquilin, la Pinède Romane 83600 FREJUS.

La présente convention définit les engagements réciproques des contractants.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

En l'exécution du présent contrat, La Résidence autonomie « LA RESPÉLIDO » s'engage à mettre à disposition une sophrologue pour animer des séances de sophrologie auprès des résidents.

ARTICLE 2 : Détail des interventions

Mme DOMENES Monique, diplômée en sophrologie, propose des séances collectives spécifiques pour les seniors. Visant à réconcilier le corps et l'esprit, la sophrologie est une approche psychocorporelle qui aide à mieux gérer les émotions, notamment le stress et l'anxiété, mais aussi à lutter contre la douleur.

Les séances sont ouvertes à tous les résidents de la Résidence Autonomie.

La séance dure 1 heure, 2 fois par mois par groupe de 5 personnes, position assise.

La Responsable de la Résidence fixe le calendrier des interventions avec la professionnelle.

ARTICLE 3 : Lieu

La Résidence Autonomie met à disposition la tisanerie située au rez de chaussée du bâtiment.

ARTICLE 4 : Responsabilité

Les séances sont placées sous la responsabilité exclusive de la professionnelle. Elle devra fournir à une attestation d'assurance.

ARTICLE 5 : Conditions financières

La séance sera facturée 70 euros pour un groupe de 5 personnes.
Le nombre de séance pourra être augmenté si les résidents en font la demande.
Mme DOMENES transmet les factures mensuellement.

ARTICLE 6 : durée

La présente convention est conclue jusqu'au 30 juin 2025. Elle pourra être prorogée par un avenant.

ARTICLE 7 : Suivi de l'atteinte des objectifs

L'intervenante et la responsable de la Résidence Autonomie se réuniront une fois par mois pour s'assurer du bon déroulement de leur collaboration et de l'avancement des objectifs.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Fréjus, le 07/10/2024

LA SOPHROLOGUE

MONIQUE DOMENES

POUR LE PRESIDENT

LA VICE-PRESIDENTE

Nassima BARKALLAH